

Société nationale d'hypothèques

nous avons maintenant, constituent encore la meilleure garantie possible d'un financement résidentiel suffisant.

En vue de promouvoir cette stabilité à longue échéance, notre gouvernement annonçait récemment les titres hypothécaires comme fonds commun de placement supplémentaire pour le secteur de l'habitation. Les paiements ponctuels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la sécurité équivalente à celle des obligations de l'État en font un placement attrayant tant pour les établissements que pour les particuliers les recevant. En ce qui concerne les acheteurs de maisons, le programme tendra à stabiliser les taux d'intérêt hypothécaires et à les maintenir à un niveau raisonnable, avec une politique monétaire sensible, tel que nous l'exerçons maintenant, de sorte que les prêts hypothécaires de plus longue durée reviendront monnaie courante sur le marché du logement. En fait, des hypothèques de 10 ans commencent à être disponibles sur notre marché canadien actuel.

Ainsi, monsieur le Président, le but louable de veiller au financement des habitations est déjà atteint et les fonds hypothécaires prévus demeurent facilement accessibles dans un avenir prévisible. Il est inutile de recourir à un régime de pensions du Canada et d'établir une société nationale d'hypothèques que le consommateur finirait par payer chèrement. Bien sûr, une telle organisation existe déjà, mais sur papier seulement, il s'agit de la Bourse fédérale d'hypothèques.

[Traduction]

Le député n'ignore sans doute pas que le Parlement en a autorisé la création il y a 13 ans, aux termes de la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Il désirait alors mettre davantage de fonds hypothécaires à la disposition du public, comme c'est également le but de la motion M-40. Le gouvernement de l'époque a décidé de ne pas mettre en oeuvre la partie de la loi concernant la Bourse fédérale d'hypothèques parce qu'elle était alors inutile de même qu'elle l'est encore aujourd'hui. Les gouvernements ultérieurs sont parvenus à la même conclusion, même lorsque les hypothèques étaient beaucoup plus difficiles à négocier qu'elles ne le sont maintenant. Aujourd'hui, ce mécanisme spécial serait non seulement inutile, mais coûteux pour les acheteurs de maisons. Ce serait du gaspillage et cela risquerait de nuire à la coopération de plus en plus grande entre le gouvernement, le secteur privé et les provinces.

• (1620)

[Français]

Si les fonds hypothécaires devenaient rares, ce qui est très peu probable dans les conditions actuelles de confiance chez le consommateur canadien et chez l'investisseur canadien, et que l'industrie du logement s'en porte mal, le gouvernement devra alors envisager la meilleure solution, la meilleure façon de corriger cette situation.

Je ne vois pas du tout, actuellement du moins, le gouvernement tenter de recourir à la Caisse du Régime de pensions du Canada. Ces sommes servent à bon nombre de fins louables, notamment au financement des projets d'immobilisations gouvernementaux pour lesquels il n'est peut-être pas possible d'obtenir directement des fonds du secteur privé. Même si les provinces se montraient intéressées à parler d'une nouvelle

entente, ce à quoi nous sommes toujours réceptifs, nous pourrions difficilement justifier le détournement de la Caisse du Régime de pensions du Canada de ses louables fins actuelles, au profit de l'habitation, quand le secteur privé dispose de toutes les ressources nécessaires au logement, présentes et futures, et ce à cause du climat favorable d'investissement qui existe enfin au Canada. Aucun gouvernement, je l'espère bien, ne cherchera à bureaucratiser un domaine qui est l'apanage exclusif du secteur privé, une activité que celui-ci, peut-être avec un peu d'encouragement de la part de notre gouvernement, exerce de toute évidence avec un succès pour nous, actuellement, qui est inégalable.

Monsieur le Président, il est bien entendu que les fonds disponibles actuellement, pour résumer la situation, servent à d'autres fins qu'à celles de l'entreprise privée. Nous qui avons favorisé l'essor économique depuis déjà plus de deux ans, nous ne saurions ramener ces tristes temps où l'État s'ingérait pour faire des sociétés d'État qui coûtaient cher aux citoyens et qui engendraient une bureaucratisation ainsi qu'un manque de concurrence qui décourageait l'investisseur. Depuis que le climat d'investissement, le climat de confiance est revenu chez les Canadiens, nous ne voyons pas la nécessité d'implanter une certaine société.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais porter à l'attention de la Chambre que le débat cet après-midi ne porte pas sur la sorte de travail que le gouvernement a fait pour réduire le taux d'intérêt. Ce n'est pas le sujet discuté aujourd'hui.

[Traduction]

Nous ne sommes pas ici pour faire des discours à n'en plus finir sur les mérites des conservateurs. Si c'était le cas, nous pourrions ajourner le débat maintenant parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire à ce sujet. La seule chose qui atteigne actuellement le même niveau que le taux d'intérêt préférentiel, c'est la popularité du gouvernement. Le débat d'aujourd'hui porte sur un autre sujet.

Les questions dont nous sommes saisis cet après-midi sont, premièrement, de savoir si nous voulons la Société nationale d'hypothèques proposée par le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et, deuxièmement, si nous voulons qu'elle soit financée par les cotisations du Régime de pensions du Canada. Je voudrais parler surtout du deuxième point. Nous pourrions discuter une autre fois pour savoir si nous voulons une Société nationale d'hypothèques. Cependant, j'ai du mal à concevoir qu'on puisse financer autre chose grâce au Régime de pensions du Canada.

Le Régime de pensions du Canada est en place dans neuf des dix provinces canadiennes. Le Québec a son propre régime qui est bien administré, bien géré et bien investi, dans l'ensemble. Cependant, lorsque le Régime de pensions du Canada a été établi dans le reste du Canada comme une entreprise en participation fédérale-provinciale, il a été décidé que les provinces pourraient emprunter des fonds au Régime à un taux légèrement inférieur au taux du marché. On avait également convenu à ce moment-là que toute modification apportée au régime exigerait le consentement des provinces représentant au moins les deux tiers de la population. Par conséquent, même si nous adoptions une proposition en vue d'effectuer une modification, l'accord de ces provinces serait nécessaire.